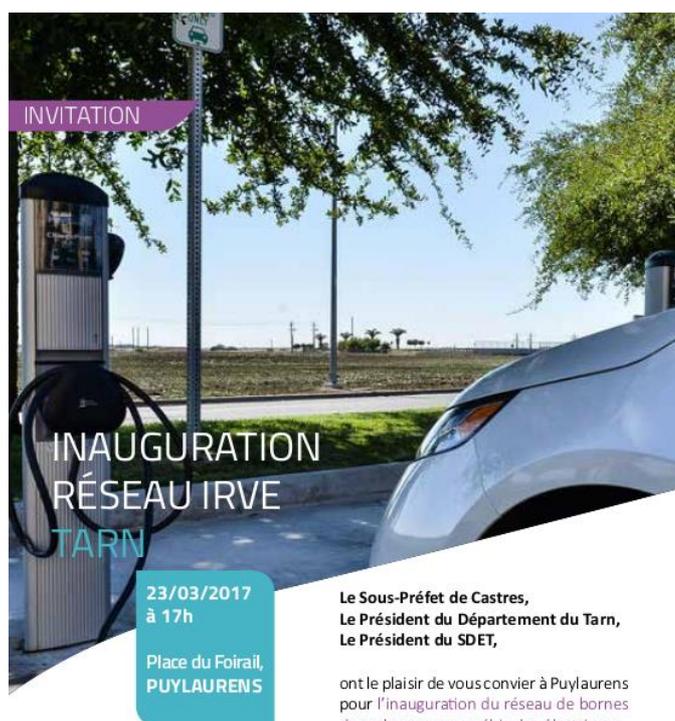


INAUGURATION DES BORNES IRVE

PUYLAURENS 23 MARS 2017

Pour entrer du bon pied dans l'ère de l'électromobilité, le Syndicat d'Énergie du Tarn organise une cérémonie d'inauguration des bornes IRVE dans la commune de Puylaurens le jeudi 23 mars.

Alain Astié, président du SDET, vous donne rendez-vous à 17h00 sur la place du foirail pour couper le traditionnel ruban tricolore en compagnie du Sous-Préfet du Tarn, du Président du Conseil Départemental, et des élus locaux mobilisés sur ce projet d'avenir.

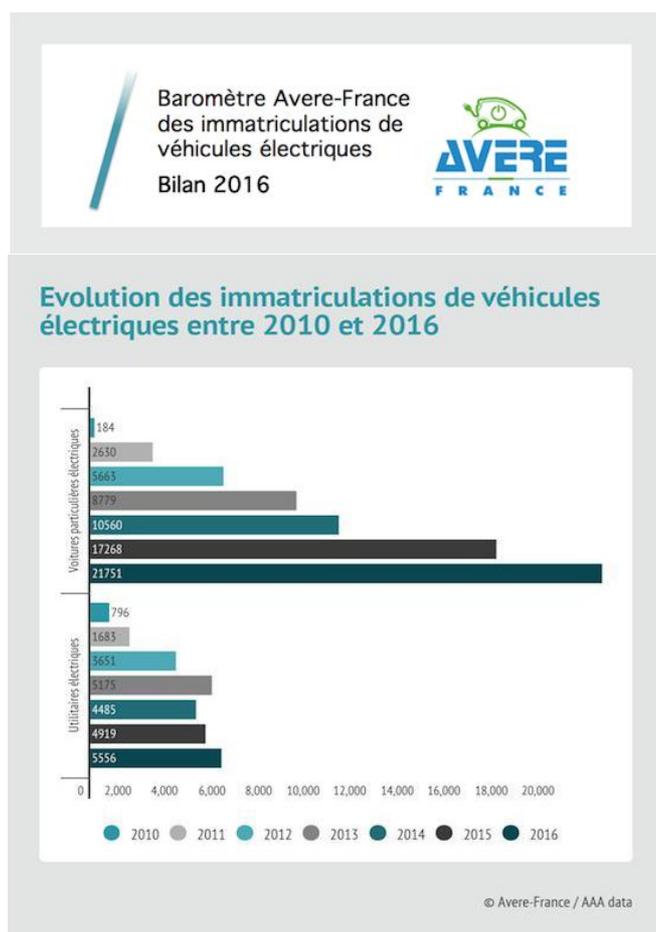


Le SDET change de nom et devient Territoire d'Énergie Tarn

Vous trouverez dans ce dossier de presse les informations essentielles au sujet de l'électromobilité et des bornes de recharges pour véhicules électriques qui feront bientôt leur apparition sur les routes du département.

1. L'électromobilité en France et dans la région Occitanie

En France, le marché du véhicule électrique a considérablement augmenté au cours des dernières années. Pour 2016, les immatriculations se chiffrent au nombre de 27307, véhicules particuliers et utilitaires confondus. Le véhicule électrique particulier a même dépassé le seuil symbolique des 20000 immatriculations atteignant un total de 21751 unités, soit une progression de 26 % par rapport à 2015. Aujourd'hui le pays comporte un parc d'environ 93000 véhicules électriques en circulation.



Sur l'ensemble de l'année 2016, l'électrique représente 1,08% des ventes de véhicules particuliers neufs en France contre 0,9% en 2015. Cette progression devrait se trouver confirmée en 2017 grâce à l'accroissement de l'autonomie des véhicules, la commercialisation de nouveaux modèles mais aussi aux derniers avantages fiscaux qui viennent d'entrer en vigueur, comme l'augmentation du plafond d'amortissement des véhicules électriques pour les flottes d'entreprises.

Pour accompagner cet essor, l'Etat soutient les collectivités territoriales par l'intermédiaire de l'ADEME (Agence De l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Energie) dans le but de mettre en place des schémas de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur l'ensemble des territoires. A noter que la loi de Transition énergétique pour une croissance verte vise l'implantation de 7 millions de bornes de recharge (espace public et privé confondu) à l'horizon de 2030.

A l'échelle de la nouvelle région Occitanie, les usagers disposeront bientôt de plus de 900 bornes qui leur permettront de circuler sur l'ensemble du territoire régional. Grâce au groupement REVEO (neuf syndicats d'énergies et

deux métropoles), un service innovant, « décarboné » et interopérable à l'ensemble du territoire facilitera la mobilité Interdépartementale des utilisateurs de véhicules électriques de la région Occitanie.

23%

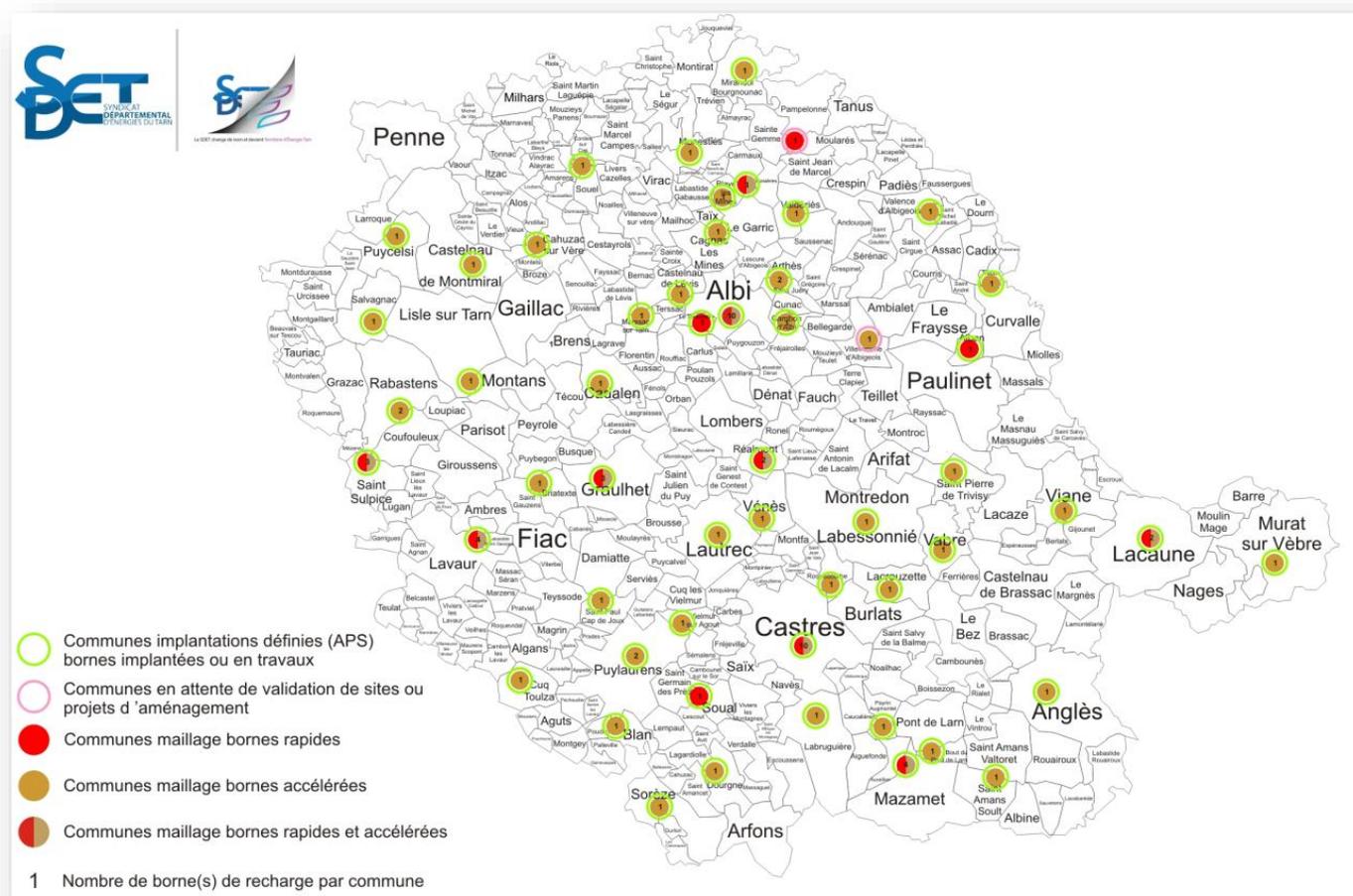
PROGRESSION DU MARCHÉ DU VEHICULE ÉLECTRIQUE SUR L'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2016 EN FRANCE.

2. Le réseau de bornes IRVE dans le Tarn : un déploiement équilibré

Sur la base de l'article L 2224.37 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités ainsi que leurs établissements publics de coopération sont compétents pour procéder au déploiement des bornes IRVE sur leur territoire. Pour accompagner l'essor du véhicule électrique dans notre département, le SDET organise un service public de la mobilité électrique en réalisant un réseau départemental de bornes de recharges constitué d'une centaine d'infrastructures.

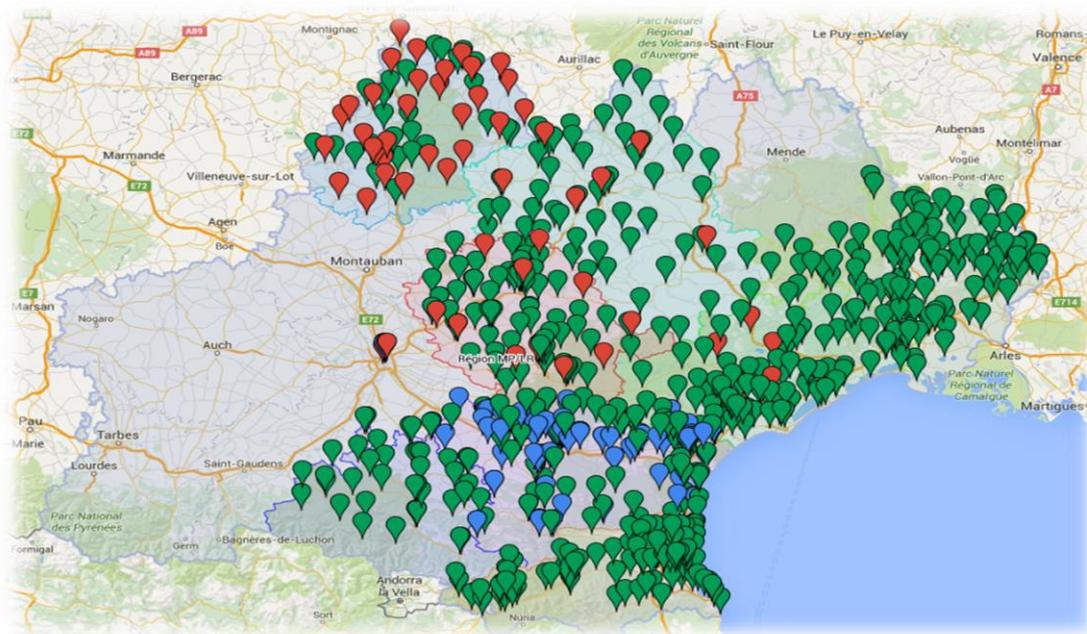
Une étude répondant à des critères démographiques, de services, d'attractivité et de fréquentation touristique sur le territoire tarnais a fait naître ce réseau de bornes qui permettra demain à tous les usagers, quel que soit leur localisation, de trouver, dans un rayon d'action de l'ordre de 20 km, une infrastructure de recharge pour leur véhicule.

Schéma de déploiement des IRVE sur le territoire départemental du Tarn



Assurer la mobilité sur la région Occitanie

Une des principales caractéristiques de ce déploiement est la compatibilité de ces bornes de recharge avec d'autres systèmes existants sur le territoire régional. Le SDET et huit autres Syndicats d'énergies de la région Occitanie ainsi que les métropoles de Toulouse et Montpellier se sont associés pour mettre en place



REVEO, un réseau qui permet d'assurer un haut niveau d'interopérabilité, garantissant aux usagers une itinérance de la recharge sur une partie majeure du territoire régional et national. Le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique) assure la coordination du groupement REVEO.



Avec 100% de l'alimentation garantie en énergie issue de filières renouvelables, ce projet légitime entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle et permettra de rassurer les conducteurs de véhicules électriques de la région et de convaincre ceux qui hésitent encore à s'équiper.

3. Les bornes « REVEO » : fonctionnalité et tarifs

La société Bouygues Energies Services a été lauréate de l'appel d'offre lancé par le SDET pour gérer les 100 bornes de recharge fournies par le Groupe CAHORS, fabricant de matériel électrique. Il s'agit d'un marché global de fourniture, d'installation, de mise en service, de maintenance et de supervision des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Ce marché intègre également un volet monétaire afin de gérer la tarification du service aux usagers et il prévoit de déployer les 100 bornes adaptées à tous les modèles de véhicules électriques et hybrides présents sur le marché sur l'ensemble du département d'ici la fin de l'année 2017.

Les infrastructures de recharge réparties sur le département du Tarn seront de deux types.



Les bornes accélérées

- 76 sur le département
- Accessibles 24/24 et 7/7
- 2 points de charge permettant la recharge simultanée de 2 véhicules
- 3 types de prise par point de charge (domestique, type 2, type 3)
- Conçues pour combler un besoin « ponctuel » de recharge : 10 minutes suffisent pour pouvoir effectuer 20 kilomètres
- Une à deux heures pour une recharge complète selon la puissance.

Les bornes rapides

- 19 sur le département
- Accessible 24/24 et 7/7
- 1 point de charge
- 3 types de prise par bornes (type 2, CHAdeMO, Combo 2)
- Conçues pour répondre à des besoins de déplacement de moyenne et longue distance
- 30 minutes pour une recharge à 80 %



Comment utiliser les bornes REVEO ?



Abonné

- 1 Déverrouillez la borne en badgeant avec votre Pass Révéo devant le lecteur
- 2 Ouvrez la trappe
- 3 Branchez votre câble côté borne et côté véhicule
- 4 La charge démarre ; l'accès à la borne est verrouillé et sécurisé.



Utilisateur occasionnel

Sans inscription, depuis l'application Smart - phone **reveocharge** ou le flashcode :

- 1 Géolocalisez la borne et sélectionnez le point de charge.



- 2 Démarrez la session : Branchez votre câble côté borne et côté véhicule. La charge démarre et l'accès à la borne est verrouillé et sécurisé.



- 3 Payer votre session de charge à l'aide d'une carte de crédit.



Et à quel prix ?

		Borne Normale ≤ 22 kVA	
		Abonné	Utilisateur Occasionnel
Carte abonnement annuelle (de date à date)		12 €	-
Coût de connexion avec 1h de charge gratuite		1,5 €	3 €
7h - 21h	La minute supplémentaire	0,025 €	0,025 €
21h - 7h	La minute supplémentaire	Gratuit	Gratuit
		Borne Rapide > 22 kVA	
		Abonné	Utilisateur Occasionnel
Carte abonnement annuelle (de date à date)		12 €	-
Coût de connexion avec 1/4h de charge gratuite		2 €	4 €
24h/24h	La minute supplémentaire	0,067 €	0,067 €

4. Financement du réseau de bornes pour véhicules électriques du département du Tarn

Le financement du projet est partagé entre l'ADEME, opérateur de l'Etat, le Conseil Départemental du Tarn et le SDET.

D'un coût global estimé à **1.667 M€ TTC** ce financement se répartit de la manière suivante :

- ADEME : **666 000 €**
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN : **500500 €**
- SDET : **500500 €**

Symboliquement, seule une contribution annuelle est demandée aux collectivités qui adhèrent à cette nouvelle compétence.

